



Procès Verbal

Le cinq Février deux mil seize, dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire

Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - GRUET Claire - VIGNE Olivier - GILLES Xavier - GOURDON Catherine - LANGLOIS Michel - COMPAGNON Gilles - CARON ROBERT Marie Christine lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : MOULIN Ludovic

Absent : Néant

Démissionnaires : Françoise LEMAIRE - DABLEMONT Magali - RANDOIN Candice

Secrétaire de séance : GRUET Claire

Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

TAXE ASSAINISSEMENT 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de laisser la taxe assainissement 2017 à 1.02 euros le M³.

FONCTIONNEMENT ET TARIFS REGIES ETANG COMMUNAL, MINI GOLF, BUVETTE, CAMPING CAR ANNEE 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de fixer les périodes d'ouverture et les tarifs de la façon suivante pour l'année 2016 :

ETANG COMMUNAL

Ouverture du samedi 27 Février 2016 au dimanche 30 Octobre 2016 inclus

La pêche au brochet ouvrira également le 27 Février 2016

Le concours de pêche aura lieu le dimanche 26 juin 2016.

Tarifs :

Demi-journée : 5 € pour TROIS lignes par pêcheur, 2 € par ligne supplémentaire.

Journée : 7 € pour TROIS lignes par pêcheur, 2 € par ligne supplémentaire.

Nuit : 14 euros (1 nuit + 1 Journée)

Le conseil municipal précise également que dans un premier temps, la pêche ne sera pas autorisée sur l'intégralité du plan d'eau. En effet, suite aux travaux d'abattage des peupliers et considérant que les branches ne sont pas toutes enlevées, la pêche sera interdite à la queue de l'étang.

NUITEE CAMPING CAR

Ouverture : du samedi 27 février au dimanche 30 Octobre 2016 inclus

Tarif : Droit de stationnement par nuit : 3.50 €uros et en cas de stationnement de 5 nuits consécutives, la 6me nuit sera offerte.

MINI GOLF Trois périodes d'ouverture soit

Du Samedi 09 Avril au Mardi 05 Juillet 2016 : Uniquement les samedis, dimanches et jours fériés de 14 à 17 Heures 30 soit 3 Heures 30 par journée d'ouverture

Du Mercredi 06 Juillet au Dimanche 28 Aout 2016 : tous les jours de 14 h à 18 Heures 30 soit 4 h 30 tous les jours

Mois de Septembre 2016 : Uniquement les dimanches de 14 à 17 heures 30

Tarifs:

Enfants : 1 €uro pour une canne et un tour ;

Adultes : 2 €uro pour une canne et un tour

BUVETTE

Ouverture :

Du Samedi 09 Avril au Mardi 05 Juillet 2016 : Uniquement les samedis, dimanches et jours fériés de 14 à 17 Heures 30 soit 3 Heures 30 par journée d'ouverture

Du Mercredi 06 Juillet au Dimanche 28 Aout 2016 : tous les jours de 14 h à 18 Heures 30 soit 4 h 30 tous les jours

Mois de Septembre 2016 : Uniquement les dimanches de 14 à 17 heures 30

Tarif : 1.50 €uros.

REMISE DES PRIX DES MAISONS FLEURIES ET ILLUMINEES ANNEE 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide que la remise des prix des lauréats 2016 des maisons fleuries et illuminées se fera en même temps que les vœux en janvier 2017

Décide de remettre les prix 2015 le vendredi 01 Avril 2016 à 18 Heures 30 en Mairie et de financer toutes les dépenses à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX BATIMENTS

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de prévoir les travaux sur le site des écoles et de la salle polyvalente (accessibilité) et pose de 4 cases de columbarium au cimetière pour un montant total de 42 865.63 €uros H.T.

DEMANDE une subvention au conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti pour l'intégralité des travaux

DEMANDE une subvention au titre de la DETR pour les travaux des gros entretiens des équipements existants ainsi que pour les travaux au cimetière.

DEMANDE une subvention à Mr le Sénateur au titre de la réserve parlementaire.

AGENDA ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmé concernant les travaux à la salle polyvalente

- *Marquage d'une place de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite avec pose d'un panneau : Novembre 2015*
- *Remplacement de la grille à l'entrée de la porte par un tapis : Mai 2016*
- *Création d'un espace de manœuvre de 150 de diamètre pour les PMR devant les WC : Mai 2017*
- *Réaménagement du WC PMR : Juin 2017*

Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz - R.O.P.D.P.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité:

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Mr le maire informe que nous avons reçu les remerciements du comité de foire aux dindes de Jaligny pour le lot attribué ainsi que ceux d'IFI 03 pour la subvention versée. Mme TISSIER a adressé un courrier de remerciements pour le colis qu'elle a eu dans le cadre du CCAS. Nous avons également eu les remerciements de Mr TESTU pour le travail accompli par les employés communaux dans le chemin du Château de Vesset.

POPULATION AU 01 JANVIER 2016

Mr le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le nouveau chiffre de la population au 01 Janvier 2016 soit 578 habitants.

VISITE DES ECOLES PAR LES DDEN

Mr le Maire informe le conseil municipal que le 04 Décembre dernier une visite a été faite par les DDEN (Mme MARTIN Agnès et Mme TISSIER Claire) dans les locaux de l'école. Elles nous ont adressés un compte rendu qui mentionne :

- *bon état général, seule une classe a été refaite (sol et murs)*
- *le reste des locaux mériterait un bon coup de peinture*
- *Les toilettes intérieures sont correctes mais pas aux normes*

Il est également noté en observations : L'école dispose d'espaces adaptées en taille. Les NAP peuvent se faire dans des salles non dédiées aux classes, ce qui est confortable pour l'équipe éducative. Très bonne ambiance éducative, bonne entente avec la municipalité.

VEHICULE MOBILE ITINERANT POUR PREVENTION DIABETE

Mr le Maire informe que nous avons reçu un mail de l'association des Maires de l'Allier nous demandant si nous serions d'accord pour qu'un véhicule mobile stationne sur notre commune pour organiser une action de prévention pour le diabète. Le Maire a donné son accord en aiguillant les organisateurs vers l'amicale des retraités.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 50